

BE-A0525\_720925\_803279\_FRE

Inventaires des archives de la commune de  
Mozet: Dépôt 2019



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	9
Organisation.....	10
Archives.....	10
Historique.....	10
Acquisition.....	11
Contenu et structure.....	12
Contenu.....	12
Conseil communal et Collège des bourgmestre et échevins.....	12
Finances et fiscalité.....	12
Patrimoine.....	13
Etat civil.....	13
Population.....	13
Elections.....	14
Affaires militaires.....	15
Travaux publics.....	15
Enseignement.....	15
Bienfaisance ou assistance publique.....	15
Culte.....	16
Langues et écriture des documents.....	16
Sélections et éliminations.....	16
Accroissements/compléments.....	16
Mode de classement.....	17
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	19
I. Généralités.....	19
A. Conseils communaux.....	19
2 - 11 Registres aux délibérations du Conseil communal de Mozet. 1805-1812, 1818-1899, 1917-1976.....	19
B. Collège des bourgmestre et échevins.....	20
13 - 15 Registres aux délibérations. 1897-1976.....	20
C. Publication et affichage des règlements et arrêtés.....	20
D. Responsabilité, contentieux et actions en justice.....	20
II. Organisation.....	21
A. Création, scission et fusion.....	21
B. Territoire.....	21
26 - 32 Procès-verbaux de délimitation du territoire communal avec les communes voisines. Mai 1828.....	21
C. Armoiries.....	22
III. Patrimoine.....	23
A. Généralités.....	23
B. Biens immobiliers.....	23

---

39 - 48 Dossiers concernant les ventes. 1807-1974.....	23
49 - 52 Dossiers concernant les emprises aux abords des chemins. 1828, 1937, 1953-1955, 1972.....	24
53 - 60 Dossiers concernant les acquisitions. 1846-1976.....	24
61 - 64 Dossiers concernant les échanges. 1869-1937.....	25
66 - 80 Dossiers relatifs aux ventes d'excédents de chemins. 1879-1981.....	25
81 - 82 Dossiers concernant les locations. 1949-1975.....	26
C. Biens mobiliers.....	26
83 - 84 Dossiers concernant la location du droit de chasse. 1807, 1962.....	26
IV. Finances et fiscalité.....	28
A. Comptabilité du secrétariat.....	28
87 - 90 Budgets annuels. 1947-1976.....	28
B. Comptabilité du receveur.....	28
1. Comptes et pièces justificatives.....	28
91 - 94 Comptes annuels. 1947-1976.....	28
95 - 98 Pièces justificatives aux comptes. 1973-1976.....	28
2. Entrée en fonction du receveur.....	29
99 - 100 Comptes de fin de gestion. 1958, 1976.....	29
C. Impositions et taxes.....	29
D. Dépôt de l'Administration du Cadastre.....	29
106 - 111 Matrices cadastrales ou listes des propriétaires avec relevés de leurs propriétés foncières non bâties et bâties. [1833 - 1re moitié XXe siècle].....	29
V. État civil.....	31
A. Registres de l'état civil et tables.....	31
B. Cimetières et funérailles.....	31
C. Autres documents.....	31
VI. Population.....	32
A. Registres et mouvements de la population.....	32
119 - 136 Registres de la population. 1842-1979.....	32
120 - 122 [1847-1873].....	32
123 - 125 1857-1867.....	32
127 - 128 1881-1890.....	32
129 - 130 1891-1900.....	32
135 - 135/B 1961-1970.....	33
137 - 147 Index des registres de la population. 1847-1979.....	33
140 - 141 1881-1890.....	33
142 - 143 1891-1900.....	33
148 - 149 Fiches-index des registres de la population. 1890-1962.....	34
150 - 151 Registres des entrées. 1895-1976.....	34
B. Recensements et autres états de la population.....	35
C. Étrangers.....	35
158 - 159 Registres des étrangers. 1937-1976.....	35
VII. Élections.....	36
A. Listes électorales et listes dérivées.....	36
B. Révision des listes électorales.....	36
C. Dossiers des élections.....	36
VIII. Affaires militaires et guerres.....	37
A. Service militaire.....	37
167 - 172 Dossiers concernant les levées de milice. 1924-1977.....	37
B. Guerres et conséquences.....	37
IX. Ordre et sécurité publics.....	38
X. Santé publique.....	39

XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme.....	40
A. Travaux aux bâtiments, monuments et installations immobilières diverses.....	40
1. Bâtiments scolaires.....	40
2. Bâtiments affectés à l'assistance sociale.....	40
3. Bâtiments affectés aux sports, divertissements, activités pour la jeunesse et tourisme.....	40
4. Bâtiments du culte.....	40
5. Cimetières.....	41
B. Travaux et inspection de la voirie (y compris les ponts, les quais).....	41
197 - 204 Dossiers concernant les travaux d'amélioration. 1909-1965.....	41
207 - 213 Dossiers concernant les travaux de réfection. 1950-1976.....	42
C. Travaux et inspection des cours d'eau.....	42
215 - 216 Atlas des cours d'eau non navigables ni flottables. 1884-1886.....	42
D. Services d'utilité publique.....	43
1. Distribution d'eau.....	43
2. Distribution d'électricité.....	43
3. Éclairage public.....	43
4. Téléphone.....	43
5. Radio et télévision câblées.....	43
E. Aménagement du territoire.....	43
XII. Enseignement.....	44
XIII. Économie.....	45
XIV. Affaires sociales.....	46
XV. Relations avec la paroisse Saint-Lambert.....	47
A. Personnel.....	47
B. Finances.....	47
235 - 238 Budgets annuels. 1947-1976.....	47
239 - 242 Comptes annuels. 1947-1976.....	47

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:  
Commune de Mozet. Dépôt 2019

Période:  
1803 - 1977

Numéro du bloc d'archives:  
BE-A0525.770

Etendue:  
• Numéros: 243.00  
• Etendue inventoriée: 4.70 m

Dépôt d'archives:  
Archives de l'Etat à Namur

Producteurs d'archives:  
Commune de Mozet, 1803 - 1976

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS*

Dans le respect de la réglementation en vigueur et sous réserve d'éventuelles modifications, les archives (hormis les registres de population, des étrangers et de l'état civil) de plus de 30 ans et ne contenant pas de données à caractère personnel sont librement consultables. Dans le cas d'archives de plus de 30 ans et contenant des données à caractère personnel, une autorisation du Collège communal est nécessaire. Cette autorisation n'est plus nécessaire lorsque les archives contenant des données à caractère personnel ont plus de 100 ans.

Les règles spécifiques de consultation des registres de la population et des registres des étrangers sont fixées de la manière suivante : les registres clôturés depuis plus de 120 ans sont librement consultables à des fins généalogiques ou historiques ou à d'autres fins scientifiques tandis que les registres clôturés depuis moins de 120 ans ne sont pas consultables. Seuls des extraits peuvent éventuellement être délivrés moyennant une autorisation écrite du Collège communal et dans le respect de la législation en vigueur.

### *CONDITIONS DE REPRODUCTION*

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État. Pour le cas plus particulier des registres de la population et des registres des étrangers, des reproductions peuvent être délivrées pour les seuls registres clôturés depuis plus de 120 ans.

---

## Histoire du producteur et des archives

### PRODUCTEUR D'ARCHIVES

#### NOM

Commune de Mozet  
Commune de Goyet

#### HISTORIQUE

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), en vigueur lors de l'annexion par la France (1er octobre 1795), avait instauré des " municipalités de canton ". Entre 1795 et 1800, Mozet dispose d'un agent municipal et d'un adjoint, chargés de l'administration des affaires purement locales. La réunion des agents municipaux à Wierde, chef-lieu du canton, constitue la municipalité de canton. En application de la loi concernant la division du territoire de la République et l'administration du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), Mozet devient une commune à part entière. En 1802, elle est intégrée dans le canton de justice de paix d'Andenne <sup>1</sup>.

Le territoire de Mozet comprenait, dès le XIIIe siècle, plusieurs hameaux : Goyet, Faulx, Les Tombes, Maizeroule, Struyeaux, Jausse, Mont-Sainte-Marie, Basseilles et Ster <sup>2</sup>. Dans une lettre du 24 novembre 1806, le préfet de Sambre-et Meuse demande une réunion du Conseil pour évoquer la réunification des communes de Mozet, Arville, Goyet, Tombes et Faulx <sup>3</sup>. Le décret impérial du 29 septembre 1809 supprime les communes de Goyet (249 habitants au 1er janvier 1806), de Notre-Dame-de-Mont-Arville (24 habitants) et de Tombes-Faux-Grandpré (639 habitants) par incorporation dans celle de Mozet (206 habitants) <sup>4</sup>.

La commune fait partie du département de Sambre-et-Meuse (1795-1814) puis de la province de Namur ; de l'arrondissement administratif de Namur de 1800 à 1814, de Dinant de 1814 à 1815, et à nouveau de Namur. Mozet fait partie de l'arrondissement judiciaire de Namur. La commune relève par ailleurs du canton de milice d'Andenne de 1817 à 1870, de Namêche jusqu'en 1913, et à nouveau d'Andenne à partir de 1913 <sup>5</sup>.

La présence de familles nobles à Mozet depuis le XIIe siècle est rappelée par le château, appartenant à Nicolas de Ghysels, grand-greffier de la Souveraine Justice de Liège, puis ses descendants de 1744 à la fin de l'Ancien Régime, avant de passer entre les mains de plusieurs aristocrates au siècle suivant. Il est finalement donné au diocèse de Namur en 1910.

---

1 VRIELINCK S., De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, vol. 1, p. 1238.

2 HASQUIN H., Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative, t. 2 : Wallonie, Bruxelles, 1980, p. 1058.

3 Consulter le n° 17 du présent inventaire.

4 VRIELINCK S., De territoriale..., vol. 3, p. 1836.

5 Idem, t. 3, p. 1536.

L'économie de la commune a longtemps tourné autour de l'industrie. En 1838, pas moins de 8 usines minéralurgiques sont dénombrées. Les carrières et les scieries de marbre occupent également de nombreux ouvriers. Ces industries vont toutefois décroître durant la première moitié du XXe siècle avant de disparaître totalement après la Seconde Guerre mondiale. Les recensements de population reflètent les aléas de l'économie locale. Ainsi, la commune compte 400 habitants en 1801, 2.032 en 1846, 687 en 1910 et seulement 397 en 1961<sup>6</sup>. Néanmoins, le détachement de Faulx<sup>7</sup>, qui devient une commune indépendante par la loi du 1er juillet 1899, explique en partie la baisse démographique entre les XIXe et XXe siècles. L'exposé des motifs du projet de loi portant création de la commune de Faulx donné en séance le 3 mai 1899 indique que par requête du 15 avril 1897, de nombreux habitants de la commune de Mozet ont demandé la division de celle-ci en deux communes : Mozet et Goyet d'une part, Faulx et Les Tombes de l'autre. L'exposé démontre que les deux entités possèdent les ressources et les éléments nécessaires. Il donne aussi tous les avantages d'une scission, dont la réduction des distances pour les documents administratifs et une meilleure représentation de Mozet-Goyet, entité minoritaire au niveau de la population. " Déjà, en effet, les habitants de la section de Mozet-Goyet, qui n'entretiennent aucune relation avec leurs concitoyens de Faulx et Les Tombes, laissent entendre que les intérêts de leur section seraient lésés par l'insuffisance numérique de leur représentation au sein du Conseil communal ". Le Conseil communal a déclaré à l'unanimité ne pas s'opposer à la séparation projetée. L'exposé se termine en indiquant les nouvelles répartitions projetées pour la population et le territoire. " La nouvelle commune [de Faulx] aura un territoire de 1.343 hectares et une population de 1.504 habitants. Mozet conservera 772 habitants avec une superficie territoriale de 800 hectares " <sup>8</sup>. Quant à la délimitation entre les deux communes, elle se calque les circonscriptions des deux paroisses qui se partageaient la commune, paroisses ayant chacune leur église, leur presbytère, leur cimetière et leurs écoles. Pour ce qui est de l'Hospice de Goyet, la difficulté est levée par la Commission administrative des hospices civils en le plaçant sous le régime de la loi sur les hospices intercommunaux.

Le 1er janvier 1977, la commune de Mozet est fusionnée avec les communes de Faulx-les-Tombes, Gesves, Haltinne et Sorée pour former l'actuelle commune de Gesves. La fusion forme une entité de 3.857 habitants pour 6.494 hectares et est justifiée en ces termes dans le rapport au Roi précédant l'arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites : " Il s'agit de renforcer le centre de Gesves par l'incorporation de communes qui se complètent économiquement. L'amélioration des infrastructures, la rénovation de l'habitat insatisfaisant contribueront au développement de chaque ancien village dont les populations entretiennent déjà entre elles des relations nombreuses et étroites " <sup>9</sup>.

---

6 HASQUIN H., Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative, t. 2 : Wallonie, Bruxelles, 1980, p. 1058.

7 Loi portant la création de la commune de Faux-les-Tombes par séparation de Mozet, dans Moniteur belge, 8 juillet 1899, n° 189.

8 Projet de loi et exposé des motifs, dans Chambre des représentants, Documents parlementaires, session de 1898-1899, séance du 3 mai 1899, n° 167, p. 291-292.

9 Arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs



---

## COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités jette les bases de l'organisation municipale. Il fixe également le rôle qu'elles doivent remplir :

" Article 49. Les corps municipaux auront deux espèces de fonctions à remplir ; les unes propres au pouvoir municipal ; les autres, propres à l'administration générale de l'État, et déléguées par elle aux municipalités.

Article 50. Les fonctions propres au pouvoir municipal, sous la surveillance et l'inspection des assemblées administratives, sont : de régir les biens et revenus communs des villes, bourgs, paroisses et communautés ; de régler et d'acquitter celles des dépenses locales qui doivent être payées des deniers communs ; de diriger et de faire exécuter les travaux publics qui sont à la charge de la communauté ; d'administrer les établissements qui appartiennent à la commune, qui sont entretenus de ses deniers, ou qui sont particulièrement destinés à l'usage des citoyens dont elle est composée ; de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.

Article 51. Les fonctions propres à l'administration générale, qui peuvent être déléguées aux corps municipaux pour les exercer sous l'autorité des assemblées administratives, sont : la répartition des contributions directes entre les citoyens dont la communauté est composée ; la perception de ces contributions ; le versement de ces contributions dans les caisses du district ou du département ; la direction immédiate des travaux publics dans le ressort de la municipalité ; la régie immédiate des établissements publics destinés à l'utilité générale ; la surveillance et l'agence nécessaires à la conservation des propriétés publiques ; l'inspection directe des travaux de réparation ou de reconstructions des églises, presbytères, et autres objets relatifs au service du culte religieux <sup>10</sup>".

Après l'indépendance de la Belgique, la Constitution belge du 7 février 1831 confie les intérêts exclusivement communaux à des conseils communaux élus directement, mais réserve le contrôle de leurs actes au Roi ou au pouvoir législatif, notamment pour empêcher qu'ils ne sortent de leurs attributions ou ne portent atteinte à l'intérêt général. La Constitution confie également aux autorités communales la rédaction des actes de l'état civil et la tenue des registres. Enfin, le Congrès national déclare qu'il est nécessaire de pourvoir par des lois séparées à l'organisation provinciale et communale.

La loi communale du 30 mars 1836 constitue le fondement du droit communal belge contemporain. Constamment adaptée, certains de ses articles demeurent en vigueur dans la nouvelle loi communale (NLC) de 1988 et dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) de 2004.

---

limites, Moniteur belge, 25 septembre 1975.

10 Pasinomie, 1re série, t. 1er, Lois françaises, Bruxelles, 1833, p. 66.

## ORGANISATION

La manière dont les communes sont organisées est déterminée par la loi communale du 30 mars 1836.

Celle-ci prévoit l'existence d'un corps communal regroupant des conseillers, un bourgmestre et des échevins. Ils forment le Conseil communal. Le bourgmestre et les échevins, dont le mode de désignation a évolué au cours du temps, composent le Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal. À côté de ces fonctions politiques, chaque commune dispose d'un secrétaire et d'un receveur. Les commissaires de police et, dans certaines localités, les gardes champêtres se partagent les attributions en matière de police. Les rapports annuels sur l'administration et la situation des affaires de la commune dressés en exécution de l'article 70 de la loi communale donnent un aperçu de l'organisation de chaque administration communale. Une copie de ces rapports était envoyée au Gouvernement provincial. Enfin, les registres aux délibérations du Conseil communal et du Collège constituent la source par excellence pour décrire l'organisation de la commune et son histoire.

## ARCHIVES

### HISTORIQUE

L'article L1123-28 du CDLD dispose : " Le collège communal veille à la garde des archives et des titres ; il en dresse les inventaires en double expédition, ainsi que des chartes et autres documents anciens de la commune, et empêche qu'aucune pièce ne soit vendue ou distraite du dépôt ". Cette disposition reprend *mutatis mutandis* les dispositions de l'article 100 de la loi communale de 1836 (devenu l'article 132 de la NLC). Une circulaire ministérielle du 9 janvier 1839 précise que la maison communale est le lieu le plus propre au dépôt des archives communales. La loi du 24 juin 1955 relative aux archives place les archives des communes sous la surveillance de l'archiviste général du Royaume ou de ses délégués. Elles ne peuvent être détruites sans que la commune n'ait obtenu l'autorisation de l'archiviste général du Royaume ou de ses délégués.

La mise en œuvre de ces dispositions et les mesures de sauvegarde ou de gestion des archives sont rarement documentées. Cet aperçu se base donc en ordre principal sur les rapports sur l'administration et la situation des affaires de la commune, sur les dossiers centraux des communes de Mozet et de Gesves constitués par les Archives de l'État et enfin sur des renseignements glanés dans le présent fonds.

Un premier état des archives est dressé dans un inventaire réalisé par la commune le 22 décembre 1840. Diverses archives y sont recensées comme les rôles des contributions de l'an IX à 1807, des documents relatifs au patrimoine, des pièces comptables communales de 1813 à 1840, celles du Bureau de bienfaisance de 1811 à 1838, des dossiers de levées de milice, de la garde communale et de la garde civique, des registres de l'état civil, des documents du cadastre, cinq registres aux délibérations du Conseil communal, un du

---

Collège échevinal, un registre de la correspondance, etc. <sup>11</sup>

Après la fusion des communes, une inspection est réalisée le 31 janvier 1977 par Cécile Douxchamps-Lefèvre, chef de section aux Archives de l'État. Cette dernière note que les archives sont conservées " dans un état impeccable et dans des conditions exemplaires et qu'une salle destinée aux archives des anciennes communes de l'entité fusionnées avait été aménagée ". En 1991, Françoise Jacquet-Ladrier organise une nouvelle visite au nom des Archives de l'État. Son rapport souligne lui aussi la bonne conservation des documents par l'autorité communale.

Le 27 janvier 2011, Emmanuel Bodart conduit une nouvelle inspection des archives. Il fait état de plusieurs difficultés, notamment relatives à la conservation des registres de la population. Mais surtout il indique que suite à une intervention par la firme CDN-CAIC en 2005, un reclassement des archives des anciennes communes a été effectué et que cette opération s'est accompagnée d'éliminations. " La procédure d'élimination des archives était ignorée par les autorités et le Secrétariat communaux. Il semble que des éliminations soient intervenues en 2005, mais nous n'en connaissons pas l'ampleur et l'importance " <sup>12</sup>. La réelle pauvreté des archives des anciennes communes confirme ces éliminations intempestives.

En vue de valoriser ce patrimoine communal et de garantir la pérennité des archives, la commune a signé, en date du 23 mars 2016, une convention de partenariat avec les Archives de l'État. Celle-ci charge l'équipe du projet " Archives locales de Wallonie " de préparer le dépôt des fonds communaux antérieurs à la fusion en procédant à un tri et en rédigeant les inventaires. C'est également dans le cadre de cette collaboration que des archives postérieures à 1976 sans plus d'utilité administrative ou juridique et sans intérêt historique ont été détruites en parfaite concertation avec les différents services communaux et avec l'autorisation de l'archiviste général du Royaume.

## ACQUISITION

Les archives ont été déposées par la commune de Gesves. Le dépôt a été inscrit au registre des acquisitions des Archives de l'État à Namur le 9 août 2019 sous le n° 2019/23.

---

11 ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR, Dossiers centraux, dossier " Commune de Mozet ".

12 Idem, dossier " Commune de Gesves ".

## Contenu et structure

### CONTENU

Les archives décrites dans cet inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités de la commune de Mozet entre (1735) 1803-1977 (1981). Un dossier est antérieur à la création de la commune, à savoir un extrait du registre aux actes de la haute cour de Goyet, daté de 1735, relatif à une coupe du bois (voir le n° 228 du présent inventaire). Quelques dossiers, ouverts par l'administration avant 1977, ont été continués après cette date. Il s'agit notamment de vente d'excédents de voirie (voir le n° 76). Comme déjà mentionné ci-dessus, force est néanmoins de constater que peu d'archives nous sont parvenues, notamment pour le XIXe siècle.

Soulignons la présence d'un registre aux délibérations du Conseil communal de Goyet (voir le n° 1), qui atteste du fonctionnement de l'administration de cette commune jusqu'à sa réunion à la commune de Mozet par décret impérial du 29 septembre 1809.

Procédons par grandes séries d'archives :

### CONSEIL COMMUNAL ET COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

On appelle Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal la réunion des bourgmestre et échevins chargés de l'administration de chaque commune. Le bourgmestre et les échevins, agissant ensemble et indivisément, procèdent par voie de délibération. Ils constituent un corps délibérant du pouvoir exécutif et non pas un pouvoir délibérant législatif, tel que l'est le Conseil communal. Les actes posés par le Collège ne font généralement qu'administrer, exécuter ou appliquer les lois et règlements à des cas particuliers ou à des individus déterminés, sauf le droit de réglementation résultant d'une délégation. Toutes les décisions importantes prises par le Collège et les délibérations du Conseil sont consignées dans deux séries de registres. Ces registres aux délibérations permettent normalement de suivre l'évolution de la politique locale et la gestion des affaires communales, depuis les premières années du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

### FINANCES ET FISCALITÉ

Les finances communales occupent une part importante de l'activité de l'administration et constituent un élément particulièrement important des archives. Chaque année un budget est établi par le Collège, mis à l'approbation du Conseil et soumis à l'autorité de tutelle. Par la suite, une comptabilité précise des dépenses et des recettes est tenue par le receveur communal. Toutes les initiatives et les activités menées par les autorités communales se retrouvent dans ces dossiers. Le moindre engagement financier donne lieu à des contrats, factures et mandats de paiement de toute nature. Les pièces

justificatives aux comptes ne sont toutefois pas toutes conservées et pour les périodes récentes, un tri est opéré par l'archiviste, qui ne conserve finalement que les dossiers les plus significatifs et une année type par législature, permettant au chercheur d'évaluer correctement l'évolution à long terme des finances communales.

Si la gestion financière nous renseigne sur tous les aspects des activités communales, elle génère aussi de nombreux documents très utiles pour connaître les personnes qui habitent la localité. L'administration perçoit en effet sur les habitants des taxes et des impôts divers. Elle tient à cet effet des rôles de contribuables, qui complètent les informations individuelles reprises dans les registres de la population. Les propriétés foncières sont également taxées et chaque commune dispose de registres et de plans cadastraux, déposés par les services du Cadastre, qui donnent une idée fort précise de l'organisation de l'espace et de la structure de la propriété immobilière. On peut suivre par ce biais l'histoire d'une habitation ou d'un terrain au cours des ans et en connaître les propriétaires successifs.

## PATRIMOINE

Le patrimoine communal se compose de nombreux biens immobiliers divers. Il existe donc dans les archives d'importants dossiers relatifs à l'acquisition, à l'échange, à l'expropriation ou à la vente de biens communaux ou encore de dossiers constitués dans le cadre des ventes de coupes de bois. En règle générale, les principaux édifices du village sont aussi propriété communale : l'église, le presbytère, l'école et le cimetière nécessitent ainsi un coûteux entretien et des travaux réguliers que l'on peut suivre d'année en année à l'aide des dossiers constitués et conservés par l'administration.

## ETAT CIVIL

L'état civil a été institué en France par décret du 20 septembre 1792. À partir de cette date, dans chaque commune, l'officier de l'état civil consigne dans des registres distincts tenus en double les naissances, les mariages et les décès intervenus sur le territoire communal au cours de l'année. Il tient aussi un registre pour les publications de mariages. L'officier de l'état civil clôture ses registres en fin d'année et transmet un exemplaire au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement, avec le registre aux publications de mariages, tenus en un unique exemplaire. L'exemplaire communal est encore aujourd'hui conservé par la commune afin d'éviter la présence dans le même bâtiment des deux exemplaires.

## POPULATION

Depuis 1847, les communes doivent tenir un répertoire de l'ensemble des habitants ayant leur résidence habituelle dans la commune. Ces registres de population, actes authentiques et publics renouvelés après chaque

recensement décennal, rendent compte de la composition de chaque famille, de l'identité des individus et des mouvements qui interviennent, tels qu'arrivées dans la commune, départs, naissances, mariages ou décès. Dans le fonctionnement journalier de l'administration communale, ces registres servent à l'établissement des travaux de statistique (pour les opérations de recensement et l'établissement des mouvements annuels d'émigration et d'immigration), à la révision des listes électorales (pour les chambres, le conseil provincial, le conseil communal, les conseils de prud'hommes, les conseils de l'industrie et du travail), à l'organisation de la police (pour les recherches sur l'identité des délinquants), de la milice et de la garde civique (le service de la garde civique est dû par celui qui a une résidence réelle), à la détermination du domicile de secours des indigents et des enfants qui ont droit à l'instruction gratuite, à la participation à l'affouage, etc. Pour l'historien, ces registres sont d'un grand intérêt pour toutes les données socioéconomiques et démographiques qu'ils renferment (avec les nom et prénoms, le lieu et la date de naissance, l'état civil, le domicile légal, la profession, la fonction ou la position, la nationalité et des renseignements relatifs à la milice, à la garde civique ou encore au casier judiciaire). La tenue des registres de population rentre dans les tâches de l'administration générale de la commune, donc dans les attributions du Collège communal. Aux termes de l'article 1er de l'arrêté royal du 30 décembre 1900, c'est désormais l'officier de l'état civil qui est chargé de faire observer exactement tout ce qui concerne leur tenue. Les registres obligatoires sont le registre principal, les registres d'entrée et de sortie des habitants. Enfin, les règlements imposent la confection d'un index ou répertoire des noms des habitants. Depuis le début des années 1980, les registres de population tendent à disparaître au profit de bases de données informatiques établies en connexion avec le registre national des personnes physiques.

## ELECTIONS

C'est au niveau communal que sont constituées les listes des électeurs pouvant participer aux scrutins nationaux, provinciaux ou communaux. L'administration conserve ainsi des dossiers concernant les personnes éligibles et les candidats, les électeurs, le déroulement des différentes élections et généralement les résultats des élections communales, ainsi que l'installation des nouveaux conseils et collèges communaux. La teneur des listes électorales varie dans le temps en fonction de la législation en vigueur. Les listes d'électeurs sont vérifiées et modifiées périodiquement en fonction des revenus déclarés des habitants et, plus tard, sur base de leur domicile légal, de leur citoyenneté belge ou européenne, et d'éventuelles restrictions temporaires de leurs droits politiques, dues à une condamnation judiciaire ou à une incapacité mentale. La révision des listes électorales donne souvent lieu à des contestations, qui sont soumises aux cours et tribunaux.

## AFFAIRES MILITAIRES

C'est sur base des registres de l'état civil et de population que sont établis les registres de milice et les dossiers qui les accompagnent. Jusqu'à la suspension du service militaire obligatoire en 1994, on dressait chaque année la liste des jeunes hommes en âge d'être appelés. Selon les époques, ces candidats miliciens pouvaient échapper au service militaire en fonction d'un tirage au sort favorable, d'une exemption pour cause physique ou d'une objection de conscience. Des motifs divers permettaient aussi d'obtenir un sursis et de retarder l'enrôlement. Les dossiers constitués à cet effet sont généralement conservés, mais il faut souligner qu'ils peuvent faire largement double emploi avec ceux qui existent au niveau provincial ou national.

## TRAVAUX PUBLICS

La commune s'occupe de tout ce qui concerne l'infrastructure, les voiries ou les bâtiments publics communaux soit en tant que principal maître d'œuvre de certains projets, soit en tant qu'associée aux travaux menés par les autorités provinciales, nationales et plus tard régionales. L'établissement de la distribution d'eau potable, l'électrification des campagnes et l'installation progressive du téléphone ou de la télédistribution constituent une vaste entreprise qui modifie considérablement l'existence des populations rurales.

## ENSEIGNEMENT

L'organisation de l'enseignement primaire constitue un secteur important de la politique communale au cours des XIXe et XXe siècles. Les archives communales conservent divers dossiers relatifs à l'organisation générale, au personnel enseignant, aux bâtiments scolaires et au matériel didactique. Des listes d'écoliers sont dressées annuellement ce qui permet de suivre la scolarisation de la jeunesse locale.

## BIENFAISANCE OU ASSISTANCE PUBLIQUE

Dès le début du XIXe siècle, un Bureau de bienfaisance est institué dans chaque commune. Il s'occupe de soulager les habitants les plus pauvres et prend en charge certains frais récurrents comme ceux liés à la scolarisation des enfants, aux soins médicaux, aux domiciles de secours, à l'internement de déficients mentaux ou encore à l'éducation d'orphelins dans des établissements spécialisés, situés en général en dehors de la commune. Certains de ces organismes bénéficient des largesses de bienfaiteurs et sont en mesure de créer sur le territoire communal une œuvre de bienfaisance spécifique, principalement un home pour personnes âgées. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des institutions de bienfaisance et en contrôlent l'essentiel des activités. Aux

bureaux créés en 1800 succèdent les commissions d'assistance publiques (CAP) en 1925, puis les centres publics d'aide sociale (CPAS) en 1977, devenus centres publics d'action sociale en 2004.

## CULTE

Sous Napoléon Bonaparte, la vie religieuse est réorganisée sur des bases nouvelles. L'Église catholique occupe alors une place prépondérante. Elle bénéficie en priorité des mesures prises par l'empereur visant à restituer aux paroisses tout ou une partie des biens qu'elles possédaient avant la Révolution et d'en assurer la gestion rationnelle. Des institutions publiques, connues sous le nom de fabriques d'églises, sont instituées par un décret du 30 décembre 1809, afin de prendre en charge l'organisation matérielle du culte. Si la majorité des églises appartient à la commune, qui en assure la restauration et l'entretien, les fabriciens se chargent d'administrer les biens propres de la paroisse. Ils se chargent également de subvenir aux frais du culte tels que le luminaire ou une partie du mobilier et de l'aménagement intérieur. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des fabriques d'églises et en contrôlent l'essentiel des dépenses. Quant aux ministres du culte, ils sont payés directement par l'État, mais reçoivent parfois un supplément de traitement de la commune et entretiennent avec les autorités municipales des relations étroites, qui reflètent généralement fort bien l'évolution des rapports complexes entre l'Église et l'État aux XIXe et XXe siècles.

## LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces sont en français.

## SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Le tri a été effectué conformément aux directives suivantes :  
MARÉCHAL, Griet. *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 1 : *État civil, population, milice, finances*. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 1988. *Miscellanea Archivistica Studia*, 1.  
MARÉCHAL, Griet. *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 2 et 3. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 2005. *Miscellanea Archivistica Manuale*, 52 et 53.

## ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Le fonds est clos et la plupart des documents sont désormais conservés aux Archives de l'État. Les principales exceptions sont les permis d'urbanisme, les



registres de l'état civil et l'atlas des chemins vicinaux. Ce dernier document est du reste désormais consultable sur le Géoportail de la Wallonie <sup>13</sup>. L'absence de dépôt s'explique d'une part par l'utilité administrative et d'autre part par l'existence d'un double de l'état civil (exemplaire venant du greffe du tribunal de première instance) et des permis de bâtir (exemplaire venant de l'Administration de l'Urbanisme) conservé aux Archives de l'État.

### MODE DE CLASSEMENT

Les archives de la commune étaient partiellement classées selon le système de classement décimal national (CDN). Ce type de catalogage ne convient cependant pas pour les archives définitives pour les raisons suivantes : Ce classement par sujet a un caractère artificiel. Outre le fait qu'il soit subjectif (choisir un seul élément du contenu est une opération souvent hasardeuse), ce catalogage effectué à posteriori est distinct de l'organisation initiale des archives, organisation reflétant le fonctionnement des services. Ce classement est contraire au principe de respect de la structure du fonds d'archives, de l'ordre organique résultant du traitement administratif <sup>14</sup>. Ainsi par exemple, pour les archives relatives aux bâtiments communaux servant à l'enseignement, ces dossiers ont-ils initialement été produits et traités par le service communal des travaux ou le service communal en charge de l'enseignement ? Il n'est plus possible de le dire et nous avons dû faire des choix de manière arbitraire. L'authenticité et l'intégrité des dossiers tels qu'initialement constitués ne pourront plus être établies avec certitude. Les descriptions contenues dans ce type de classement ont un caractère peu détaillé qui ne répond en aucun cas aux normes archivistiques internationales en vigueur pour la réalisation d'instruments de recherche (principalement la norme ISAD(G)). Ainsi, les dates extrêmes des dossiers étaient-elles rarement indiquées.

Les archives n'ont fait l'objet d'aucun tri préalable à leur classement. Ainsi a-t-il été indispensable de reclasser l'ensemble des documents en utilisant le cadre de classement repris dans la publication de Guy Gadeyne <sup>15</sup>. Les principales subdivisions de ce cadre sont les suivantes :

- I. Généralités
- II. Organisation et personnel
- III. Patrimoine
- IV. Finances et fiscalité
- V. État civil
- VI. Population
- VII. Élections

---

<sup>13</sup> <http://geoportail.wallonie.be>.

<sup>14</sup> En archivistique, la règle suivante est fondamentale : les dossiers (qui constituent en général une unité archivistique) sont uniquement constitués par le producteur d'archives, et non pas par l'archiviste. Dans le cas présent, il n'est généralement pas possible de déterminer si les dossiers ont été constitués par les services communaux ou a posteriori, lors de leur " archivage ", par une personne étrangère au service.

<sup>15</sup> GADEYNE G., Cadre de classement pour les archives communales statiques non structurées (1795 - ca 1977), Bruxelles, 1997 (Archives générales du Royaume, Miscellanea Archivistica, Manuale 18).

VIII. Affaires militaires et guerres

IX. Ordre et sécurité publics

X. Santé publique

XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme

XII. Enseignement

XIII. Culture, sports et divertissements

XIV. Vie économique

XV. Affaires sociales et réglementation du travail

XVI. Bureau de bienfaisance et Commission d'assistance publique

XVII. Relations avec les cultes reconnus

Les rubriques ont été adaptées au fonds d'archives selon les besoins spécifiques. Sous une sous-rubrique, les différentes descriptions archivistiques ont été classées dans l'ordre chronologique.

---

## Description des séries et des éléments

### I. GÉNÉRALITÉS

#### A. CONSEILS COMMUNAUX

- |    |   |          |
|----|---|----------|
| 1  | Registre aux délibérations du Conseil municipal de Goyet. 26 novembre 1803 (4 frimaire an XII) - 14 mai 1807.   | 1 volume |
| 2  | 2 - 11 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE MOZET. 1805-1812, 1818-1899, 1917-1976.<br>4 février 1805 (15 pluviôse an XIII) - 26 août 1812. | 1 volume |
| 3  | 27 février 1818 - 2 février 1835.   | 1 volume |
| 4  | 20 septembre 1835 - 15 février 1854.  | 1 volume |
| 5  | 18 mars 1854 - 8 mars 1890.   | 1 volume |
| 6  | 2 mai 1890 - 26 décembre 1899.  | 1 volume |
| 7  | 4 novembre 1917 - 15 janvier 1935.  | 1 volume |
| 8  | 15 janvier 1935 - 19 septembre 1946.  | 1 volume |
| 9  | 14 décembre 1946 - 28 juillet 1953.   | 1 volume |
| 10 | 18 septembre 1953 - 10 novembre 1973.   | 1 volume |
| 11 | 11 janvier 1974 - 28 décembre 1976.   | 1 volume |
| 12 | Rapports sur l'administration et la situation des affaires de la commune. 1954-1974.  | 1 liasse |

*B. COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS*

- 13 13 - 15 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS. 1897-1976.  
11 décembre 1897 - 19 mars 1936. 1 volume
- 14 23 mars 1937 - 10 avril 1961. 1 volume
- 15 9 mai 1961 - 28 décembre 1976. 1 volume

*C. PUBLICATION ET AFFICHAGE DES RÈGLEMENTS ET ARRÊTÉS*

- 16 Registre aux publications des actes. 1874-1904. 1 cahier

*D. RESPONSABILITÉ, CONTENTIEUX ET ACTIONS EN JUSTICE*

- 18 Dossier concernant les accords passés entre la commune et les barons de Stassart et de Haultepenne pour mettre fin à un conflit sur les droits de pâturage. 1836. 1 chemise
- 19 Dossier d'audition de témoins par le juge de paix concernant le droit de pâturage dans la commune. 1837. 1 chemise
- 20 Dossier concernant un litige avec Jacques Alexandre au sujet du droit de pâturage. 1880-1881. 1 chemise
- 21 Dossier concernant l'action en justice opposant Louis Tillieux à la commune suite à une affaire de bornage. 1929-1953. 1 liasse
- 22 Dossier concernant un litige suite à l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sable. 1949-1973. 1 liasse

## II. ORGANISATION

### A. CRÉATION, SCISSION ET FUSION

- 17** Lettre du préfet du département de Sambre-et-Meuse au maire concernant l'organisation d'une réunion du Conseil pour discuter d'une fusion des localités de Mont et Arville, de Goyet, Tombes, Faulx et Mozet. 24 novembre 1806.  
2 pièces
- 23** Dossier concernant le partage des biens communaux suite à la création de la commune de Faulx-les-Tombes, anciennement intégrée à la commune de Mozet. 1900.  
1 chemise
- ### B. TERRITOIRE
- 25** Procès-verbal de délimitation du territoire. Mai 1805 (prairial an XIII).  
1 cahier
- 26 - 32** PROCÈS-VERBAUX DE DÉLIMITATION DU TERRITOIRE COMMUNAL AVEC LES COMMUNES VOISINES. MAI 1828.
- 26** Courrière.  
1 cahier
- 27** Gesves.  
1 cahier
- 28** Haltinne.  
1 cahier
- 29** Loyers.  
1 cahier
- 30** Maizeret.  
1 cahier
- 31** Thon.  
1 cahier
- 32** Wierde.  
1 cahier
- 33** Dossier concernant la délimitation de terrains appartenant à la commune. 1843.  
1 chemise

- 34 Procès-verbal de bornage en vue d'établir la limite entre la propriété d'une habitante de la commune et le territoire communal. 1956. 1 pièce
- 35 Dossier concernant la dénomination des rues en prévision de la fusion des communes. 1976. 1 liasse
- C. ARMOIRIES*
- 36 Dossier concernant l'usage d'armoiries communales particulières. 1952. 1 chemise

## III. PATRIMOINE

## A. GÉNÉRALITÉS

37 Inventaire des biens immeubles, rentes et droits immobiliers de la commune. 1962. 1 cahier

## B. BIENS IMMOBILIERS

38 Dossier concernant le titre de propriété du presbytère de Mozet. 1806. 1 pièce

39 39 - 48 DOSSIERS CONCERNANT LES VENTES. 1807-1974. 19 lots de terre. 1807. 1 pièce

40 18 lots de terre. 1808. 1 pièce

41 Maison à Tombes au curé Charles Malisoux. 1818-1845. 1 chemise

42 Chemin reliant la station de Naninne à la barrière Sainte-Begge, à la société du pont de Namêche. 1861-1862. 1 chemise

43 Parcelles cadastrées section B, n° 233d et section C, n° 236b près du ruisseau " Le Struviaux ". 1945-1952. 1 chemise

44 Sablonnière cadastrée section C, n° 107b. 1947. 1 chemise

45 Parcelle cadastrée section A, n° 20 au lieudit " Praule ". 1952. 1 chemise

46 Parcelle cadastrée section A, n° 8e. 1958. 1 chemise

47 Parcelles cadastrées section E, n° 729a, 729b, 729c et 729d au comte Guillaume de Liedekerke. 1960. 1 chemise

48 Parcelle non cadastrée et située à l'est des parcelles cadastrées section A, n° 200b et 206d à Léon Hubin. 1964-1974.

---

		1 chemise
49	49 - 52 DOSSIERS CONCERNANT LES EMPRISES AUX ABORDS DES CHEMINS. 1828, 1937, 1953-1955, 1972. Chemin n° 45. 1828.	1 pièce
50	Chemin n° 46, cadastré section A, n° 218d et 219b. 1937.	1 chemise
51	Chemins n° 14 et 19. 1953-1955.	1 chemise
52	Route n° 42. 1972.	1 pièce
53	53 - 60 DOSSIERS CONCERNANT LES ACQUISITIONS. 1846-1976. Presbytère de Tombes. 1846.	1 chemise
54	Parcelle pour la construction d'un chemin communal. 1890.	1 pièce
55	Parcelle au hameau " La Pologne " pour la construction d'un chemin. 1899.	1 chemise
56	Parcelle cadastrée section A, n° 244c appartenant à Henriette Heusling. 1900.	1 pièce
57	Parcelles au lieudit " Trou au renard " appartenant à Paul Capelle, cadastrées section A, n° 213b (partie) et section B, n° 230, et appartenant à Albert de Bonhomme, non cadastrée. 1930.	1 chemise
58	Immeubles appartenant à Émile Marée cadastrés section A, 204c, 206b, 207b et 208 afin d'améliorer la sécurité routière. 1955-1961.	1 chemise
59	Parcelle cadastrée section B, n° 225u en vue d'y établir un nouveau cimetière. 1973.	1 liasse
60	Maison sise rue du village, cadastrée section A, n° 233c appartenant à Marie Michel. 1976.	



---

		1 chemise
61	61 - 64 DOSSIERS CONCERNANT LES ÉCHANGES. 1869-1937. Parcelles afin de créer un chemin communal avec Adolphe de Séverin. 1869-1872.	1 chemise
62	Parcelles entre la commune et différents particuliers. 1870.	1 pièce
63	Parcelles entre la commune et le comte de Diesback. 1903.	1 chemise
64	Parcelle cadastrée section B, n° 231 (partie), appartenant à Zénobe Marée, avec une parcelle communale cadastrée section B, n° 230 (partie). 1937.	1 chemise
65	Dossiers concernant la donation de parties de parcelles cadastrées section B, n° 67a, 67b et 67c appartenant à Jules de Francquen afin de construire l'école communale. 1878.	1 chemise
66	66 - 80 DOSSIERS RELATIFS AUX VENTES D'EXCÉDENTS DE CHEMINS. 1879-1981. Chemin n° 45 à la société Lange. 1879.	1 chemise
67	Chemins n° 45 et 49. 1905-1906.	1 chemise
68	Chemins n° 24/2 et 42. 1912-1937.	1 chemise
69	Chemin n° 50. 1937.	1 chemise
70	Chemins n° 8 et 51. 1937.	1 chemise
71	Chemins n° 19 et 20. 1937.	1 liasse
72	Chemin n° 9. 1939-1940.	1 chemise

---

73	Chemin n° 43. 1943-1964.	1 chemise
74	Chemin n° 2. 1944-1945.	1 chemise
75	Chemin n° 6. 1945.	1 chemise
76	Chemin n° 8. 1953-1981.	1 liasse
77	Chemins n° 125 et 126. 1954-1955.	1 chemise
78	Chemin n° 14. 1954-1956.	1 chemise
79	Chemin n° 48. 1959-1974.	1 chemise
80	Chemin n° 74. 1966.	1 chemise
81	81 - 82 DOSSIERS CONCERNANT LES LOCATIONS. 1949-1975. De parcelles cadastrées section A, n° 2, 24b, 28a, 35c, 48 et 49c pour le nouveau cimetière communal. 1949-1970.	1 chemise
82	Du logement scolaire désaffecté. 1960-1975.	1 liasse
<i>C. BIENS MOBILIERS</i>		
83	83 - 84 DOSSIERS CONCERNANT LA LOCATION DU DROIT DE CHASSE. 1807, 1962. 1807.	1 pièce
84	1962.	1 cahier
86	Dossier concernant les droits de pâturage sur les terrains communaux. 1869-1875.	1 chemise

---

85            Dossier concernant la vente de bois communal. 1962-1972.  
1 liasse

## IV. FINANCES ET FISCALITÉ

## A. COMPTABILITÉ DU SECRÉTARIAT

87 - 90 BUDGETS ANNUELS. 1947-1976.  
1947, 1949.

87

2 cahiers

88

1950-1959.

1 liasse

89

1960-1969.

1 liasse

90

1970-1976.

1 liasse

## B. COMPTABILITÉ DU RECEVEUR

## 1. COMPTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

91 - 94 COMPTES ANNUELS. 1947-1976.  
1947-1949.

91

1 chemise

92

1951-1959.

1 liasse

93

1960-1969.

1 liasse

94

1970-1976.

1 liasse

95 - 98 PIÈCES JUSTIFICATIVES AUX COMPTES. 1973-1976.  
1973.

95

1 chemise

96

1974.

1 liasse

97

1975.

1 liasse

98

1976.

1 liasse

## 2. ENTRÉE EN FONCTION DU RECEVEUR

- 99** 99 - 100 COMPTES DE FIN DE GESTION. 1958, 1976.  
Georges Mahieux à Victor Dupuis. 1958. 1 cahier
- 100** Victor Dupuis à Francis Burlet. 1976. 1 cahier
- 101** *C. IMPOSITIONS ET TAXES*  
Rôle des droits de patente. 1804-1805 (an XIII). 1 pièce
- 102** Rôle de la contribution foncière. 1804-1805 (an XIII). 1 cahier
- 103** Rôle de la contribution foncière de Goyet. 1804-1805 (an XIII). 1 cahier
- 104** État de demandes de perception de centimes additionnels  
extraordinaires au principal des contributions foncière, personnelle  
et du droit de patente. 1864. 1 pièce
- 105** Rôle de la taxe communale sur les secondes résidences. 1976. 1 pièce

## D. DÉPÔT DE L'ADMINISTRATION DU CADASTRE

- 106** 106 - 111 MATRICES CADASTRALES OU LISTES DES PROPRIÉTAIRES  
AVEC RELEVÉS DE LEURS PROPRIÉTÉS FONCIÈRES NON BÂTIES ET  
BÂTIES. [1833 - 1RE MOITIÉ XXE SIÈCLE].  
1er volume, articles 1 à 289. 1 volume
- 107** 2e volume, articles 290 à 499. 1 volume
- 108** 3e volume, articles 496 à 778. 1 volume
- 109** 4e volume, articles 779 à 1020. 1 volume

- |     |   |          |
|-----|---|----------|
| 110 | 5e volume, articles 1021 à 1305.  | 1 volume |
| 111 | 6e volume, articles 1264 à 1271.  | 1 volume |
| 112 | Table indiquant les numéros des parcelles du plan primitif et leur renvoi aux articles de la matrice cadastrale. [ca 1833]. | 1 cahier |
| 113 | Table alphabétique des propriétaires inscrits à la matrice cadastrale. [ca 1833].   | 1 cahier |

## V. ÉTAT CIVIL

## A. REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL ET TABLES

- 114 Dossier concernant des rectifications d'actes d'état civil erronés.  
1883-1906. 1 chemise
- 115 Extraits d'actes de mariage. 1902-1974. 1 chemise
- 116 Extraits d'actes de divorce. 1938-1975. 1 chemise
- B. CIMETIÈRES ET FUNÉRAILLES
- 117 Règlement sur les inhumations et les transports funèbres. [ca  
1950]. 1 chemise
- C. AUTRES DOCUMENTS
- 118 Registre aux déclarations de naturalité. 1908-1955. 1 cahier

## VI. POPULATION

## A. REGISTRES ET MOUVEMENTS DE LA POPULATION

119	119 - 136 REGISTRES DE LA POPULATION. 1842-1979. [1842-1845].	1 volume
120	120 - 122 [1847-1873]. Volume 1. [1847-1857].	1 volume
121	Volume 2. [1847-1873].	1 volume
122	Volume 3. [1847-1871].	1 volume
123	123 - 125 1857-1867. Volume 1. [1858-1866].	1 volume
124	Volume 2. [1857-1865].	1 volume
125	Volume 3. [1857-1867].	1 volume
126	1870-1880.	1 volume
127	127 - 128 1881-1890. Volume principal.	1 volume
128	Volume auxiliaire.	1 volume
129	129 - 130 1891-1900. Volume 1.	1 volume
130	Volume 2.	



---

		1 volume
131	1901-1910.	1 volume
132	1921-1930.	1 volume
133	1930-1947.	1 volume
134	1948-1960.	1 volume
135	<i>135 - 135/B 1961-1970.</i> Volume 1.	1 volume
135 /B	Volume 2.	1 volume
136	1971-1979.	1 volume
137	137 - 147 INDEX DES REGISTRES DE LA POPULATION. 1847-1979. [1847-1873].	1 volume
138	[1857-1867].	1 volume
139	1870-1880.	1 volume
140	<i>140 - 141 1881-1890.</i> Volume 1.	1 volume
141	Volume 2.	1 volume
142	<i>142 - 143 1891-1900.</i> Volume 1.	1 volume

---

143	Volume 2.	1 volume
144	1901-1910.	1 volume
145	1911-1920.	1 volume
146	1921-1930.	1 volume
147	1971-1979.	1 volume
148	148 - 149 FICHES-INDEX DES REGISTRES DE LA POPULATION. 1890-1962. 1890-1962.	1 fichier (ca 820 fiches)
149	1948-1960.	1 fichier (ca 920 fiches)
150	150 - 151 REGISTRES DES ENTRÉES. 1895-1976. 1895-1962.	1 volume
151	1962-1976.	1 cahier
152	Registre des sorties. 1895-1961.	1 volume
153	Registre aux livrets de travail. 1868-1883.	1 cahier
154	Registre auxiliaire des domestiques et des ouvriers. 1890-1926.	1 volume
155	Dossier concernant les radiations d'individus qui ont quitté la commune sans déclarer le changement de domicile. 1936-1976.	1 chemise
156	Registre des naissances et des décès survenus dans une autre commune. 1955-1971.	

---

1 cahier

- 157** *B. RECENSEMENTS ET AUTRES ÉTATS DE LA POPULATION*  
Statistiques annuelles des mouvements de la population. 1946-1976.  
1 liasse
- 160** *C. ÉTRANGERS*  
Registre d'inscription des cartes d'identité délivrées aux étrangers. 1937-1965.  
1 cahier
- 158** 158 - 159 REGISTRES DES ÉTRANGERS. 1937-1976.  
1937-1959.  
1 cahier
- 159** 1959-1976.  
1 cahier
- 161** Registre de contrôle des certificats d'inscription au registre des étrangers. 1965-1972.  
1 cahier
- 162** Registre de contrôle des cartes d'identité pour étrangers. 1965-1978.  
1 cahier

## VII. ÉLECTIONS

*A. LISTES ÉLECTORALES ET LISTES DÉRIVÉES*

163 Listes des électeurs aux chambres législatives, aux conseils provinciaux et aux conseils communaux. 1946-1978. 1 liasse

*B. RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES*

164 Registre des incapacités électorales. 1946-1971. 1 cahier

165 Registre aux délibérations du Collège échevinal en matière de réclamations électorales. 1951-1953. 1 cahier

*C. DOSSIERS DES ÉLECTIONS*

166 Procès-verbal des élections communales. 12 octobre 1952. 1 cahier

## VIII. AFFAIRES MILITAIRES ET GUERRES

## A. SERVICE MILITAIRE

	167 - 172 DOSSIERS CONCERNANT LES LEVÉES DE MILICE. 1924-1977.	
167	1924-1929.	1 chemise
168	1930-1939.	1 liasse
169	1940-1949.	1 liasse
170	1950-1959.	1 liasse
171	1960-1969.	1 liasse
172	1970-1977.	1 chemise
173	Registre de réserve de recrutement. 1940-1978.	1 volume
174	Registre des indemnités de milice. 1954-1970.	1 cahier
	<i>B. GUERRES ET CONSÉQUENCES</i>	
175	Dossier concernant les réquisitions faites par l'armée allemande. 1917-1918.	1 chemise
176	Registre des dépenses occasionnées par les réfugiés français. 1918.	1 cahier

## IX. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS

- |     |   |          |
|-----|---|----------|
| 177 | Registre des publications des ordonnances de police du conseil communal. 1885-1909. | 1 cahier |
| 178 | Registre spécial des pigeons. 1923-1974.  | 1 cahier |
| 179 | Dossier concernant les arrêtés de police. 1957-1975.                                | 1 liasse |

- 
- 180** X. SANTÉ PUBLIQUE  
Dossier concernant la demande d'autorisation de convertir une entreprise en scierie de marbre. 1874-1877.  
1 chemise
- 181** Dossier concernant la demande d'exploitation d'une carrière de terres plastiques. 1938.  
1 chemise
- 182** Dossier concernant les demandes d'autorisation de la SA Transcar d'exploiter une carrière et de posséder des explosifs. 1956-1960.  
1 chemise
- 183** Dossier concernant la demande d'autorisation d'installer des outils dangereux dans une menuiserie. 1956-1960.  
1 chemise
- 184** Dossier concernant les mesures à prendre pour réhabiliter les maisons insalubres. 1963-1966.  
1 chemise
- 185** Dossier concernant les demandes d'autorisation d'installer des dépôts de récipients de butane et propane. 1970-1976.  
1 liasse

XI. TRAVAUX PUBLICS, SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE,  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A. TRAVAUX AUX BÂTIMENTS, MONUMENTS ET INSTALLATIONS  
IMMOBILIÈRES DIVERSES

1. BÂTIMENTS SCOLAIRES

- 186 Dossier concernant les travaux de transformation de l'école communale. 1958-1975. 1 liasse

2. BÂTIMENTS AFFECTÉS À L'ASSISTANCE SOCIALE

- 187 Plans des travaux au foyer intercommunal Saint-Antoine. 1976. 1 liasse

3. BÂTIMENTS AFFECTÉS AUX SPORTS, DIVERTISSEMENTS,  
ACTIVITÉS POUR LA JEUNESSE ET TOURISME

- 188 Dossier concernant les travaux de construction d'un village de vacances. 1976. 1 liasse

Dossier concernant les travaux d'aménagement d'un centre récréatif. 1976-1977.

- 189 1 liasse

4. BÂTIMENTS DU CULTE

- 190 Dossier concernant les travaux de construction d'une tribune à l'église. 1874. 1 chemise

- 191 Dossier concernant les travaux de restauration à effectuer au presbytère de Tombes. 1892-1894. 1 chemise

- 192 Dossier concernant les travaux de démolition et de reconstruction du mur des abords de l'église. 1900-1902. 1 chemise

- 193 Dossier concernant les travaux d'électricité, de chauffage et de restauration de la toiture de l'église. 1975-1976. 1 liasse



- 
- 194 5. CIMETIÈRES  
Dossier concernant les travaux d'agrandissement du cimetière.  
1881-1930. 1 chemise
- 195 Dossier concernant les travaux de réfection du cimetière. 1973-  
1974. 1 chemise
- B. TRAVAUX ET INSPECTION DE LA VOIRIE (Y COMPRIS LES PONTS,  
LES QUAIS)*
- 196 Dossier concernant les travaux d'aménagement du chemin de  
Mont-Sainte-Marie. 1903-1907. 1 liasse
- 197 - 204 DOSSIERS CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION.  
1909-1965.
- 197 Fossé dans la traverse du village. 1909-1910. 1 chemise
- 198 Chemins n° 47 et 48. 1915-1933. 1 chemise
- 199 Chemin n° 23. 1927-1937. 1 chemise
- 200 Chemins n° 19 et 49. 1941. 1 chemise
- 201 Chemin de Goyet. 1944-1950. 1 liasse
- 202 Chemin n° 48. 1955-1959. 1 liasse
- 203 Chemins n° 1, 9, 45, 46, 47, 48, 51 et 67. 1962. 1 liasse
- 204 Chemins n° 9, 46 et 51. 1964-1965. 1 liasse
- 205 Dossier concernant les travaux de modification aux chemins n°  
9bis, 23, 29 et 122. 1936-1941. 1 chemise

---

206	Dossier concernant les projets de modifications des chemins n° 2, 8 et 20. 1936-1955.	1 liasse
207	207 - 213 DOSSIERS CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION. 1950-1976. Chemins n° 13, 19, 45, 46 et 49. 1950-1951.	1 liasse
208	Chemins n° 19, 20, 46 et 49. 1959-1960.	1 liasse
209	Chemins n° 19 et 49. 1962.	2 pièces
210	Chemins n° 8, 13, 23, 29 et 68. 1963-1965.	1 liasse
211	Chemins n° 13, 44 et 48. 1964-1965.	1 liasse
212	Chemin de Bonneville n° 9. 1976.	1 chemise
213	Chemin n° 23. 1976.	1 liasse
214	Dossier concernant la reconstruction du pont de Goyet. 1954-1956.	1 liasse
<i>C. TRAVAUX ET INSPECTION DES COURS D'EAU</i>		
215	215 - 216 ATLAS DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES. 1884-1886. 1er volume.	1 volume
216	2e volume.	1 volume
217	Dossier concernant le ruissellement des eaux de l'autoroute dans le ruisseau " Le Tronquoy ". 1973.	1 chemise

*D. SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE*

- 218** 1. DISTRIBUTION D'EAU  
Dossier concernant les travaux d'installation d'un réseau. 1876-1889.  
1 chemise
- 219** Dossier concernant les travaux d'amélioration du réseau. 1967-1975.  
1 liasse
- 220** 2. DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ  
Dossier concernant l'extension du réseau. 1956-1972.  
1 liasse
- 221** 3. ÉCLAIRAGE PUBLIC  
Dossier concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public. 1961.  
1 chemise
- 222** 4. TÉLÉPHONE  
Dossier concernant la pose de câbles et l'entretien du réseau. 1969-1975.  
1 liasse
- 223** 5. RADIO ET TÉLÉVISION CÂBLÉES  
Plans du réseau de télédistribution. 1976.  
2 pièces
- 224** *E. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE*  
Dossier concernant l'élaboration d'un projet de plan de secteur. 1968-1978.  
1 liasse
- 225** Dossier concernant les demandes d'autorisation de construire le long de la voirie. 1938-1959.  
1 chemise
- 226** Dossier concernant les expropriations dans le parc du château de Mozet. 1963.  
1 chemise

## XII. ENSEIGNEMENT

227

Listes des élèves ayant fréquenté les écoles communales. 1943-1950.

1 chemise

- 228** XIII. ÉCONOMIE  
Extrait du registre aux actes de la haute cour de Goyet concernant la coupe du bois. 1735. 1 pièce
- 229** Liste des habitants du hameau qui ont le droit de partager les bois d'affouage. 1824. 1 pièce
- 230** Dossier concernant l'expertise réalisée par un agent des eaux et forêts sur les taillis pouvant être livrés au pâturage. 1868. 1 pièce

## XIV. AFFAIRES SOCIALES

- 231** Dossier concernant le don de pain effectué par la commune à des habitants suite à l'hiver rigoureux. 1891. 1 chemise
- 232** Dossier concernant les demandes d'allocation pour personnes handicapées. 1954-1974. 1 chemise

## XV. RELATIONS AVEC LA PAROISSE SAINT-LAMBERT

## A. PERSONNEL

233 Dossier concernant le renouvellement des membres du Conseil de fabrique. 1937-1976.  
1 chemise

## B. FINANCES

234 Dossier concernant le remboursement de la famille Paine par le curé Malisoux. 1822.  
1 pièce

235 235 - 238 BUDGETS ANNUELS. 1947-1976.  
1947-1949.  
1 chemise

236 1950-1959.  
1 chemise

237 1960-1969.  
1 chemise

238 1970, 1972-1976.  
1 chemise

239 239 - 242 COMPTES ANNUELS. 1947-1976.  
1947-1949.  
1 chemise

240 1950-1959.  
1 chemise

241 1960-1968.  
1 chemise

242 1970-1976.  
1 chemise

243 Extraits du registre aux délibérations du Conseil de fabrique concernant la gestion financière de la paroisse. 1948-1975.  
1 chemise